

ASSO

Convocation à assemblée générale

Dimanche 7 novembre à 18 heures Palais des Congrès porte Maillot Salle 251

Ordre du jour les rapports moral et financier,
le renouvellement du conseil d'administration de l'ASSO.

Etat des lieux : 1/ les évènements récents concernant l'orthodontie
proposition de blocage des honoraires ODF par la CNAM
le rapport de la Cour des Comptes
la condamnation de la MGEN et sa résistance
la campagne de dénigrement médiatique

2/ les séquelles de la loi HPST : l'information des patients, les contrôles d'activité, le développement professionnel continu
la liste des dispositifs médicaux et les devis, les signalements CMU (appels téléphoniques de sondage).

3/ les actions localisées : répression de la délégation de tâches (travail illégal des assistant(e)s- code la santé).

Les perspectives du vote du 16 décembre (URPS) : 1/ explications des enjeux
2/ les propositions de l'ASSO via la FSDL
conventionnelles : sur ASM des odf, lettre clé spécialistes
nomenclature, les discussions avec les régimes complémentaires
aménagements d'ordre législatif : la loi HPST, les contrôles d'activité, le DPC, nos devis, le code de la santé et l'extension des tâches dévolues à nos assistant(e)s.

L'assemblée générale devra impérativement se terminer à 20 heures 30 pour des raisons liées à la maintenance du Palais des Congrès.

Les enjeux sont trop importants pour sortir de notre ordre du jour. Aussi, s'ils désirent poser des questions ne le concernant pas, nos adhérents sont priés d'utiliser le site internet de l'ASSO :

www.asso-odf.org